
Présents : Irène Badin, Serge Biessy, Michel Bontoux, Abdelkader Boukacem, Estelle Brogère, Nicole Chochina, Maxime Durand, David Elicaste, Isabelle Ferroud, Jean-Charles Gallet, Martine Gauthier, Edwige Gonin, Evelyne Martinon, Jean-François Mollard, Sylvie Teixeira, Bruno Toneghin.

Excusés : Patrick Benoiton, Jean-Pierre Lovet, Danielle Ythier.

Secrétaire de séance : Nicole Chochina

Approbation de la séance précédente

Aucune remarque n'étant faite, le compte-rendu est adopté à l'unanimité. mpte-rendu est adopté à l'unanimité.

Nouveaux points

1- Bilan provisoire de l'année 2015

Monsieur le Maire présente en début de séance, un point financier sur les premiers résultats financiers de l'exercice passé. Trois constats résumant ce prébilan :

- Une maîtrise des dépenses de fonctionnement en légère baisse
- Une augmentation des recettes de fonctionnement
- À partir de 2016, fin de plusieurs emprunts entraînant une diminution significative de l'endettement de la commune : épargne brute en hausse de 13 %, et dernière annuité de l'emprunt indexé sur le franc suisse « emprunt toxique » en 2015

2- Modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme

Monsieur le Maire rappelle que la commune de Saint Victor de Cessieu a transféré par délibération en date du 8 juillet 2015 sa compétence « étude, élaboration, approbation, révision, modification et suivi du plan local d'urbanisme intercommunal » à la Communauté de communes de la Vallée de l'Hien.

Compte tenu de ce transfert de compétence la procédure de modification simplifiée ne peut être engagée par la commune de Saint Victor de Cessieu et devra être portée par la CC vallée de l'Hien.

Par courrier en date du 28 octobre 2015 Monsieur le Maire a sollicité le Président de la CC Vallée de l'Hien pour engager et conduire la procédure de modification simplifiée du PLU de la commune de Saint Victor de Cessieu.

Lors du conseil communautaire du 15 décembre 2015, M. Christophe Duverne, Vice-Président a présenté la demande de la commune de Saint Victor de Cessieu. Il a précisé que cette procédure n'entraînera pas de surcoût pour la Vallée de l'Hien, hormis les frais de publication.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, a validé cette demande et dit qu'il délibèrera sur la procédure au cours du Conseil de février 2016.

Document d'urbanisme en vigueur

Le Plan Local d'Urbanisme de la commune de Saint-Victor de Cessieu a été approuvé par délibération du Conseil Municipal le 3 mars 2008. Depuis son approbation, le document d'urbanisme a fait l'objet d'une révision simplifiée approuvée le 4 novembre 2009 ainsi que d'une modification simplifiée n°1 approuvée le 9 février 2011.

Modification envisagée

La commune de Saint-Victor de Cessieu souhaite faire évoluer son document d'urbanisme afin de rectifier le règlement de la zone UB et plus spécifiquement son article UB 7 relatif à l'implantation des constructions par rapport aux limites séparatives. Mais également de profiter de cette modification pour mettre en conformité l'ensemble des articles du règlement du PLU avec les nouvelles dispositions réglementaires :

- Supprimer les COS (coefficient d'occupation des sols) des zones AUa, Nh, UB qui sont aujourd'hui illégaux et d'ores et déjà écartés à l'instruction des autorisation droit des sols (ADS).
- Ajouter dans l'article 12 du règlement des zones urbaines (UA, UB, AUa), l'obligation de construire des stationnements vélos pour les logements collectifs car devenus obligatoires par l'article L123-1-12 du CU.
- Remplacer dans tout le règlement la surface hors œuvre nette (SHON) par la surface de plancher (SDP) en vigueur depuis la réforme des ADS.

Comité de pilotage

Monsieur le Maire informe le conseil que dans le cadre du PLUi, la CCVH va constitué un comité de pilotage. Il convient de désigner deux élus pour représenter la commune. Compte tenu des délégations, Monsieur le Maire propose de désigner Jean-Pierre Lovet comme représentant de la commune et lui-même du fait qu'il gère les dossiers d'urbanisme.

3- Mise à jour des voies communales

Extension du passage des papeteries et création du chemin du canal

Monsieur le maire rappelle qu'une voie communale est une voie publique affectée à la circulation générale et ayant fait l'objet d'un classement dans le domaine public par délibération du conseil municipal.

La longueur totale des voies communales de la commune de Saint Victor de Cessieu déclarées aux services de l'État au 1er janvier 2015 est de 33 167 mètres.

Lors des travaux d'aménagement du secteur Papeterie / Cartallier, la commune a créé des nouveaux mètres linéaires de voirie qu'il convient d'intégrer dans la voirie communale et de nommer.

- 142 mètres linéaires pour la nouvelle voie : liaison entre le pont du chemin Cartallier et la RD 51 Route de La Tour du Pin, située au sud de la maison de santé et du passage des Papeterie.
- 50 mètres linéaires pour l'extension du passage des Papeteries qui relie la nouvelle voie

Il est proposé au conseil municipal de :

- **Faire entrer** ces 2 voies d'une longueur totale de 192 mètres de voirie, dans le domaine public
- **Les classer** en voie communale, ce qui porte la longueur totale de VC à 33 359 mètres
- **De notifier** la présente délibération au service du cadastre, pour que les parcelles intègrent le domaine non cadastré.
- **De mettre à jour** le tableau de voirie répertoriant les voies communales et chemins ruraux
- **De nommer** sur proposition de la commission voirie la nouvelle voie « Chemin du Canal ».

La proposition est adoptée à l'unanimité

Abstention : 0

Pour : 16

Contre : 0

Monsieur le Maire demande au conseil s'il serait opportun de nommer la maison de santé. La SEMCODA de son côté interrogera les professionnels de santé sur ce point.

Après discussion, il est décidé par le conseil municipal de maintenir une dénomination simple « Maison de santé ».

Monsieur le Maire pose la même question pour le bâtiment de la maison pour tous. Après discussion, compte tenu que le bâtiment a déjà une adresse : 258 route de Vaux, le conseil ne souhaite pas donner un nom au bâtiment.

3- Redécoupage des bureaux de vote

Selon l'article R 40 du code électoral, chaque commune est divisée, par arrêté préfectoral, en autant de bureaux de vote que l'exigent les circonstances locales et le nombre d'électeurs.

Pour assurer le bon déroulement des opérations électorales, il est généralement admis qu'un bureau de vote n'excède pas le nombre de 800 à 1 000 électeurs.

Cet arrêté préfectoral doit être notifié au maire, avant le 31 août de chaque année. Il peut être modifié pour tenir compte des changements intervenus dans les limites des circonscriptions.

Au 10 janvier 2016 le nombre d'électeur a été arrêté aux chiffres suivants :

Bureau	Nombre d'électeurs
N°1	902
N°2	573

Monsieur le Maire souhaite rééquilibrer les 2 bureaux de vote en procédant à nouveau découpage.

Cette proposition a été validé par la commission électorales le 4 janvier 2016.

La commune doit soumettre la proposition du nouveau découpage pour acceptation au Préfet dans les 6 premiers mois de l'année qui sera repris dans l'arrêté du 31 août 2016.

La nouvelle répartition des électeurs dans les bureaux sera effective au 1^{er} mars 2017.

Il précise que les opérations de redécoupage seront traitées en même temps que les opérations de refonte.

La refonte a pour effet de reclasser tous les électeurs de la commune par ordre alphabétique, et ainsi de leur attribuer un nouveau numéro d'ordre. Elle entraîne par conséquent la délivrance d'une nouvelle carte électorale à toutes les personnes inscrites sur les listes arrêtées au 29 février de l'année de la refonte.

La dernière refonte a été opérée en 2012, une refonte devrait être demandée par les services préfectoraux en 2017.

Il est proposé au conseil municipal

D'ACCEPTER le redécoupage proposé des bureaux de vote qui sera transmis au Préfet

La proposition est adoptée à l'unanimité

Abstention : 0

Pour : 16

Contre : 0

4 Syndicat mixte de la Haute Bourbre : retrait de la commune du Pin

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que le syndicat mixte d'eau et d'assainissement de la Haute Bourbre a délibéré dans sa séance du 17 décembre 2015 pour autoriser le retrait de la commune du pin au 1^{er} juillet 2016.

Conformément à l'article 5211.19 du CGCT, les communes doivent délibérer dans un délai de trois mois sur le retrait de ladite commune.

Il convient désormais que la commune de Saint Victor de Cessieu, membre du syndicat, se prononce quant à ce retrait, sachant qu'un arrêté préfectoral viendra ensuite le valider par une modification du périmètre du Syndicat mixte d'eau et d'assainissement de la Haute Bourbre.

Il est proposé au conseil municipal

D'ACCEPTER la demande de retrait de la commune du Pin du Syndicat mixte d'eau et d'assainissement de la Haute Bourbre, entraînant de fait la modification du périmètre du Syndicat.

La proposition est adoptée à l'unanimité

Abstention : 0

Pour : 16

Contre : 0

Monsieur le Maire précise que le départ se fera au 1^{er} juillet 2016.

Planning des réunions du conseil année 2016

- Mercredi 13 janvier
- Mercredi 10 février
- Commission des finances : Lundi 14 mars
- Mercredi 23 mars
- Mercredi 6 avril
- Mercredi 11 mai
- Mercredi 8 juin
- Mardi 12 juillet
- Mercredi 14 septembre
- Mercredi 12 octobre
- Mercredi 9 novembre
- Mercredi 14 décembre

Réunion de bilan le vendredi 1^{er} avril 2016 à 18h30

Compte-rendu des adjoints

Pour M. Jean-Pierre LOVET, excusé, Jean-Charles GALLET – Affaires scolaires et extra-scolaires, voirie, environnement

Maison de santé : la réception des travaux est prévue fin février, les professionnels de santé auront un mois pour s'installer pour une ouverture en avril 2016.

Les Logements devraient être livrés fin mars.

Travaux de voirie de la commune : respect des délais malgré des problèmes de matériaux. Décision prise lors de la dernière réunion de chantier, abandon du trottoir côté gauche pour réaliser des cheminements piétonniers plus adaptés côté droit.

Conseil d'école d'élèves la commission scolaire traitera les demandes qui seront transmises en mairie par les représentants des élèves.

M. Serge BIESSY – travaux, sécurité

École : Façades de l'école de fille terminées pendant les vacances scolaires.

Devis demandés pour l'installation d'un four et d'un sèche linge à condensation en maternelle.

Église : Devis demandés pour refaire les joints de la façade Est, Monsieur le Maire insiste sur le caractère récurrent de ce problème. Beaucoup de contraintes techniques par rapport à l'échaffaudage.

Maison pour tous : Maçonnerie presque terminée. Réception des travaux fin mars.

Rendez-vous avec les futures locataires la semaine prochaine pour discuter des loyers

Réunion de chantier les mercredis à 10h00

Mme Martine GAUTHIER – Affaires sociales, logement

Colis de Noël : 16 personnes visitées, 13 colis distribués car 3 personnes sont domiciliées sur La Tour du Pin et reçoivent un colis de la ville.

Les « Boîtes qui sauvent » sont à disposition à la pharmacie et en mairie. Une communication sera faite par M. Abdelkader BOUKACEM sur les supports habituels.

M. Abdelkader BOUKACEM – informations et communications

M. Abdelkader Boukacem remercie les conseillers pour la distribution des bulletins. Suite aux remarques faites à l'issue de la distribution, il a demandé un devis pour réduire légèrement le format afin de régler le problème de certaines boîtes aux lettres qui ne sont pas assez grandes.

La commission réfléchit sur un nouveau mode de rédaction car lors de cette dernière édition, le travail de l'agence Ligne Ovale n'a pas correspondu aux attentes.

Monsieur le Maire souhaite que les bulletins soient distribués aux résidents des 40 foyers logement de l'AFIPAEM.

Travail sur le site Internet pour le rendre plus dynamique.

Un lien vers le compte Facebook a été mis en place sur la plateforme « parents services »

Mme Nicole Chochina demande la création d'une rubrique « panneau lumineux » sur le site internet

Questions diverses

Diagnostic Place de Vaux

Réunion publique le vendredi 4 mars 2016 à la Garine à 14h00, il conviendra de bien communiquer sur cette manifestation. Lors de cette réunion, une déambulation sera prévue.

Il faudra prévoir également une concertation annexe pour les personnes qui ne pourront pas assister à la réunion.

Périmètre large de la maison pour tous, Route de Vaux, jusqu'aux commerces Route de Clos Janin.

Renouvellement de contrat

Le contrat CUI-CAE de Marianne Chatain a été renouvelé du 1^{er} janvier au 31 décembre 2016.

Glissière de sécurité

Lotissement les Vignes de Vaux : glissières à réparer en urgence, les services techniques installeront des plots de chantiers.

Boîtes à livres

M. Français propose d'installer 2 boîtes à livres. Ce système déjà mis en place dans de nombreuses communes est très apprécié des lecteurs, il permet de donner une deuxième vie aux livres. Il est d'une simplicité enfantine, chacun peut prendre, lire, emporter, déposer des livres quand il le veut. Accessible sans abonnement ni inscription, 7j/7, 24h/24, gratuitement et sans intermédiaire.

Un service différent d'une bibliothèque, mais qui peut apporter un complément à la bibliothèque intercommunale en transmettant le plaisir du livre et le goût de la lecture. À terme cela peut inciter les habitants du village à s'abonner à la bibliothèque intercommunale afin de diversifier leurs lectures.

Fin de séance à 22h20